

Agir contre les violences conjugales

Comprendre, intervenir,

connaître les réponses
dans les Hauts-de-Seine

Agir contre les violences conjugales

Comprendre, intervenir,
connaître les réponses
dans les Hauts-de-Seine

La violence conjugale, comme toute autre forme de violence, est punie par la loi.

Les victimes de violences conjugales ont des droits à exercer.

Des associations et des structures départementales peuvent les aider.

Contactez-les.



- 4** Le dispositif FVV
Femmes victimes de violences 92
- 5** L'Escale
- 6** Le centre Flora Tristan
- 7** L'AFED 92
- 8** ADAVIP 92

- 9** Les centres d'information
sur les droits des femmes
et des familles

- 10** La direction départementale
de la Sécurité publique

- 12** L'Ordre des avocats

- 13** Les circonscriptions
de la vie sociale

14 L'antenne de psychiatrie médico-légale de la Garenne-Colombes

15 Le réseau Victimo

16 Les centres de planification et d'éducation familiale

17 La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité des chances

18 Violences conjugales info

Annexes

20 Adresses des circonscriptions sociales

22 Permanences de l'ADAVIP 92

Le dispositif FVV Femmes victimes de violences 92

Adressé aux femmes victimes de toutes formes de violences (conjugales, agressions sexuelles, violences intra-familiales, harcèlement sexuel au travail), le dispositif propose accueil, écoute, soutien, information, par téléphone, en entretien ou à l'occasion de groupes de parole.

Ce dispositif est porté par quatre associations du département : le Centre Flora Tristan, l'Escale, l'AFED et l'ADAVIP.

Il offre des services gratuits et confidentiels.

Numéro anonyme, il est destiné aux femmes victimes de violences mais aussi aux proches et aux professionnels.

Tél. 01 47 91 48 44
Du lundi au vendredi
de 9 h 30 à 17 h 30

FVV92 est financé par le Conseil général des Hauts-de-Seine, l'Etat et la région Ile-de-France.

L'Escale

Accueil et accompagnement spécialisés en faveur des femmes victimes de violences, en particulier conjugales. Les professionnelles (psychologues, travailleuses sociales, chargées d'accueil, juriste, écoutante), sont en lien avec le réseau FNSF (60 associations spécialisées/numéro national violences conjugales 39 19) dont L'Escale et Flora Tristan sont membres.

8, rue Henri Barbusse - 92230 Gennevilliers
Tél. 01 47 33 09 53 - Fax 01 47 33 09 73
skle@wanadoo.fr - www.lescale.asso.fr

Service accueil

- Ecoute téléphonique et conseils.
- Accompagnement global : soutien psychologique, accompagnement juridique et social, aide à la réinsertion professionnelle (projet professionnel, emploi ou formation).
- Accueils collectifs animés par 2 professionnelles ou entretiens individuels.
- Permanences sans rendez-vous lundi, mardi après midi, mercredi et vendredi matin
- Permanences sur rendez-vous les autres jours
Tél. 01 47 33 09 53

Service hébergement pour femmes victimes de violences avec ou sans enfants

- Urgence : 1 semaine renouvelable 1 fois, 6 places
Entrée du lundi au vendredi.
Tél. 01 47 33 09 53
- Moyen séjour : 3 mois renouvelables, 25 places pour personnes insérées professionnellement, en formation ou pouvant accéder rapidement à un logement (ex : attribution du domicile conjugal)
- Insertion (CHRS) : 6 mois renouvelables, 15 places, entrée sur dossier (exposé de situation) et/ou après entretiens.

Le centre Flora Tristan

Le centre propose un accompagnement social spécifique aux femmes victimes de violences. Son but est de permettre aux femmes de se rétablir psychologiquement et de retrouver confiance et dignité.

92320 Châtillon - Tél. 01 47 36 96 48

- Une écoute téléphonique est à la disposition des femmes victimes de toute violence. Elle est assurée par l'Escale et par Flora Tristan du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 au numéro de téléphone 01 47 91 48 44.
- Entretiens conseils et groupes de parole sont assurés par des psychologues et des travailleuses sociales spécialisées dans la prise en charge des femmes victimes de violences.
- Permanences sans rendez vous, mardi de 14h à 18h et le jeudi de 9h à 13h
- Permanences sur rendez vous, lundi, mercredi et vendredi de 9h à 13h et le jeudi de 14h à 19h.

Service d'urgence avec espace Enfants

15 places - Entrée tous les jours, 24h/24 pour des femmes avec ou sans enfants, victimes de violences conjugales, ayant besoin d'une mise à l'abri.

L'hébergement est de 7 nuits, renouvelable 1 fois.

Tél. 01 46 45 20 20

Service Insertion

30 places - Entrée sur dossier de la commission hébergement, pour des femmes avec ou sans enfants, victimes de violences conjugales. La demande doit être formulée par un service social à l'aide d'un rapport social. Dès qu'une place se libère, un entretien d'admission est programmé pour la femme qui sollicite un hébergement.

L'hébergement est de 6 mois, renouvelable.

Tél. 01 47 36 96 48

Service Le Relais

12 places - Entrée sur dossier, pour des femmes avec ou sans enfants, victimes de violences conjugales venant du département des Hauts-de-Seine, insérées professionnellement.

L'hébergement est de 3 mois renouvelable 1 fois.

Tél. 01 47 40 03 92

L'hébergement est de 3 mois renouvelables 1 fois.

L'AFED 92

Accueil femmes en difficulté des Hauts-de-Seine

71, rue des Fontenelles

92000 Nanterre

Tél. administratif : 01 47 78 71 76

Tél. accueil : 01 47 78 81 75

Tél. accueil et suivi des femmes victimes de violences :
01 47 78 06 92

Accueil

- Accompagnement juridique proposé dans différents domaines de droit,
- Ecoute et soutien psychologique pour les femmes rencontrant des problématiques diverses

Hébergement/Relogement

- L'accès à l'hébergement est réservé aux femmes seules avec enfants dont le rapport social a été envoyé par une assistante sociale.
- Accompagnement social et psychologique pendant l'hébergement.
- 29 appartements individuels éclatés dans les Hauts-de-Seine permettent de recevoir 95 personnes.

ADAVIP-92

*Association d'aide aux victimes d'infractions pénales
des Hauts-de-Seine*

Siège :

1, boulevard des Bouvets - 92000 Nanterre

Tél. 01 40 97 14 90 - Fax 01 41 37 06 33

adavip92@free.fr

Accueil téléphonique : 9h30-17h30

Lieux, jours et horaires des permanences en téléphonant au siège de l'association ou sur le site www.adavip92.org.

L'ADAVIP-92 accueille toutes personnes (adultes et enfants) victimes d'une infraction pénale : agression, violences conjugales, agressions sexuelles, atteintes aux biens, accident de la circulation, etc...

Les services de l'ADAVIP-92 sont gratuits et délivrés à titre confidentiel

Ecoute et information

- Ecoute privilégiée pour identifier l'ensemble des difficultés des victimes. L'association répond à leurs besoins notamment par, des consultations psychologiques, une information sur les droits, un soutien dans les démarches, et par une orientation vers des services spécialisés. L'ADAVIP-92 respecte l'autonomie de décision des victimes.

Accueil et intervention

- L'ADAVIP-92 gère le dispositif Assistance victimes 92 :
 - des permanences d'informations juridiques dans les 25 commissariats (voir adresses et permanences en annexe),
 - et le SAVU-92 (Service d'aide aux victimes en urgence).

Centres d'information sur les droits des femmes et des familles

Les Centres d'information sur les droits des femmes et des familles des Hauts de Seine apportent des informations juridiques gratuites, soit au travers d'actions collectives à destination des femmes ou des professionnels, soit lors d'entretiens individuels.

Les femmes victimes de violences peuvent être reçues dans l'urgence, sans rendez-vous.

Les CIDFF de Clamart et Neuilly accompagnent les femmes dans l'élaboration de leur projet professionnel, leur recherche de formation et/ou d'emploi.

- CIDFF de Boulogne-Billancourt
3, rue des Quatre cheminées
92514 Boulogne-Billancourt
Tél. 01 41 31 37 44 ou 08 74
direction@cidf.info
- CIDFF de Clamart
64, avenue Jean Jaurès
92140 Clamart
Tél. 01 46 44 71 77
ciff@worldonline.fr
- CIDFF de Nanterre
Préfecture des Hauts-de-Seine
167, avenue Joliot Curie
92013 Nanterre
Tél. 01 40 97 22 92 / 94
cidff92nanterre@orange.fr
- CIDFF de Neuilly
Maison des Associations
2 bis, rue du Château
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. 01 55 61 91 34 / 35
cidf.92neuilly@free.fr

La Direction départementale de la sécurité publique

Le service départemental d'aide aux victimes

Le soutien aux victimes d'infractions pénales est un devoir collectif qui incombe en premier lieu aux institutions publiques. Chaque personne a le droit fondamental d'être reconnue et soutenue dans toute l'étendue de son préjudice tant matériel que moral ou psychologique, à la suite d'une infraction dont elle est la victime.

Par conséquent, toute personne se présentant ou se signalant au service de police et se déclarant victime directe ou indirecte d'une infraction pénale doit pouvoir bénéficier d'une prestation d'accueil et d'une prise en charge.

Cette action s'effectue dans les commissariats auprès de plusieurs interlocuteurs :

- lors de l'accueil des victimes dans les commissariats (main courante, plainte) ;
- par le référent d'aide aux victimes de la Brigade de sûreté urbaine, présent dans chaque commissariat ;
- par les permanents de l'ADAVIP présents dans tous les commissariats ;

- par un psychologue du SAVU 92 s'il est sollicité par le commissariat ;
- par des travailleurs sociaux, dans le cadre d'un dispositif en cours d'expérimentation dans certains commissariats.

**SAISIR LE SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'AIDE AUX VICTIMES PAR COURRIEL
ddsp-aideauxvictimes.92@interieur.gouv.fr**

L'adresse permet de saisir directement la police nationale de la situation d'une personne victime. À charge pour le correspondant police de saisir le service départemental d'aide aux victimes ou le service de police le plus à même de traiter le cas signalé.

Cette adresse correspond à l'officier de police responsable du département Partenariat/Communication au sein de la Direction départementale de la sécurité publique.

Cet officier anime le réseau des référents « aide aux victimes ».

L'Ordre des avocats

Les femmes victimes de violences conjugales peuvent s'adresser aux avocats du Barreau des Hauts-de-Seine qui se sont engagés à intervenir en urgence et au titre de l'aide juridictionnelle lorsqu'elles en bénéficient.

L'avocat est le juriste professionnel qui accompagnera les victimes de violences conjugales devant les juridictions pour faire valoir et reconnaître leurs droits :

- constitution de partie civile en matière pénale ;
- procédure de séparation et de divorce ;
- assistance des enfants devant les juges aux affaires familiales ;
- liquidation de régime matrimonial.

La liste des avocats volontaires est à consulter sur le site du Barreau :

www.barreau92.com
(rubrique Services/accès au droit)

Contact

Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine

Service Accès au droit

179-191, avenue Joliot Curie

92020 Nanterre cedex

Tél. 01 55 69 17 67

Circonscriptions de la vie sociale

Le pôle Solidarités du Conseil général accompagne dans le quotidien les alto-séquanais durant les étapes importantes de leur vie, de la petite enfance à la vieillesse..

- Pour les femmes enceintes
- Pour la petite enfance
- Pour la jeunesse
- Pour les parents
- Pour les personnes âgées
- Pour les personnes handicapées

29 circonscriptions de la vie sociale implantées dans les communes du Département accueillent, orientent et accompagnent les personnes en difficulté dans la recherche de solutions adaptées et personnalisées.

Il existe aussi 16 centres de protection maternelle et 70 centres de protection infantile ainsi que 8 services territoriaux de l'Aide sociale à l'enfance (voir adresses en annexe).

Pour tout savoir sur l'action sociale départementale, vous pouvez consulter le site www.hauts-de-Seine.net.

L'Antenne de psychiatrie et psychologie légales de la Garenne-Colombes

Au sein de cette structure, le personnel assure principalement la thérapie des auteurs de violences sexuelles et de violences conjugales.

3 bis, rue l'Aigle
92250 La Garenne-Colombes
Tél. 01 56 47 03 41
Fax 01 56 47 03 68
Chef de service : M. le Docteur Coutanceau

Les victimes sont essentiellement orientées vers :
**la Ligue française de la santé mentale (association
d'utilité publique)**

11, rue Tronchet
75009 Paris
Tél. 01 42 66 20 70

En ce qui concerne les violences conjugales, cette structure accueille surtout les victimes (et les enfants).

Le réseau Victimo

Le réseau Victimo est un réseau de santé dont l'objectif est d'améliorer la prise en charge des personnes qui ont vécu un événement traumatique et présentent des troubles psychologiques suite à ce traumatisme.

Il invite la victime à contacter son médecin traitant ou un médecin spécialiste. Celui-ci pourra lui proposer un parcours de soin en coordination avec le réseau Victimo. C'est le médecin qui prendra contact avec le réseau.

Vous pouvez trouver de nombreuses informations en consultant le site Internet :

www.victimo.fr

Centres de planification et d'éducation familiale

Les CPEF sont des lieux d'accueil et d'écoute où on peut aborder les questions liées à la sexualité ou la vie affective et familiale.

Ils proposent des consultations gynécologiques, des entretiens sur la vie en couple ou la sexualité, et d'ordre familial et conjugal.

Médecins et conseillères conjugales accueillent les jeunes et les adultes de façon confidentielle et gratuite.

Les femmes peuvent aborder dans ce cadre des situations de violences conjugales, et les équipes de CPEF peuvent les orienter dans leurs démarches et vers les bons interlocuteurs.

**36 centres de planification
dans les Hauts-de-Seine**

**Lieux et horaires sur
www.hauts-de-seine.net**

Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité des chances

Placée sous l'autorité du sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville et la cohésion sociale, la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité des chances est chargée de la mise en œuvre des mesures gouvernementales prises en faveur de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

À ce titre, elle assure le secrétariat de la commission relative à la lutte contre les violences faites aux femmes du conseil départemental de prévention de la délinquance.

Elodie CROCHET

Déléguée départementale aux droits des femmes
et à l'égalité des chances des Hauts-de-Seine

Tél. 01 40 97 36 98

Fax 01 40 97 36 99

elodie.crochet@hauts-de-seine.pref.gouv.fr

Violences conjugales info

N° NATIONAL : 39 19

Que vous soyez victime ou témoin de violences conjugales, appelez le 39 19.

Vous serez conseillé et informé sur les démarches à suivre.

Coût d'un appel local. Ouvert du lundi au samedi de 8h à 22h, les jours fériés de 10h à 20h

Femmes victimes de violences

Ressources
textes juridiques
adresses

sur solidarite.hauts-de-seine.net

rubrique
maltraitance
violences

Annexe

Les circonscriptions de la vie sociale

ANTONY (92160)

83, rue Prosper Legouté
Tél. 01 56 45 14 40

ASNIÈRES (92600)

12 ter-14, rue des Parisiens
Tél. 01 47 90 77 00

BAGNEUX (92220)

13, av. Gabriel Péri
Tél. 01 55 58 14 40

BOIS-COLOMBES (92270)

3, rue Félix Braquet
Tél. 01 55 66 03 10

BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)

76, bd de la République
Tél. 01 46 10 95 00

Antennes :

- . 96, av. du Général Leclerc
Tél. 01 41 31 96 10
- . 8 bis, rue de la Rochefoucauld
Tél. 01 41 22 07 70

Espace Insertion

24 bis, av. André Morizet
Tél. 01 55 18 48 13

BOURG-LA-REINE (92340)

23-25, av. du Général Leclerc
Tél. 01 45 36 13 70

CHÂTENAY-MALABRY (92290)

144, av. de la Division Leclerc
Tél. 01 46 60 34 43

CHÂTILLON (92320)

40, bd Félix Faure
Tél. 01 55 48 03 30

CHAVILLE

(antenne de la CVS de Sèvres)
22, rue de la Fontaine Henri IV
Tél. 01 41 15 96 70

CLAMART (92140)

10, rue de l'Église
Tél. 01 58 88 39 60

CLICHY (92110)

9, rue Gaston Paymal
Tél. 01 55 90 50 00

COLOMBES (92700)

Immeuble Le Védrines
102 bis, av. Henri Barbusse
Tél. 01 41 30 04 50

Espace Insertion

10, av. Henri Barbusse
Tél. 01 41 19 70 10

COURBEVOIE (92400)

8, bd Aristide Briand
Tél. 01 55 70 28 90

FONTENAY-AUX-ROSES (92260)

24, rue Ledru Rollin
Tél. 01 46 60 61 38

GARCHES

MARNES-LA-COQUETTE VAUCRESSON

2, rue Claude Liard
92380 GARCHES
Tél. 01 47 95 66 65

LA GARENNE-COLOMBES (92257)

Immeuble « Le Colombus »
1, rond-point de l'Europe
Tél. 01 56 83 76 70

Espace Insertion

Même adresse
Tél. 01 47 82 74 36

GENNEVILLIERS (92230)

42, rue Louis Calmel
Tél. 01 41 21 14 50

Espace Insertion

31/33, rue Chandon
Tél. 01 40 85 48 40

**ISSY-LES-MOULINEAUX
(92130)**

89, rue du Gouverneur Eboué
Tél. 01 55 95 06 10

LEVALLOIS (92300)

1 bis, rue Collange
Tél. 01 41 27 30 20

MALAKOFF (92240)

4, rue Augustine Variot
Tél. 01 55 48 99 10

MEUDON (92190)

3, rue des Galons
Tél. 01 55 64 07 10

MEUDON-LA-FORÊT (92360)

5, rue Georges Millandy
Tél. 01 46 30 87 51

Espace Insertion

Même adresse
Tél. 01 46 32 08 41

MONTROUGE (92120)

9, rue Amaury Duval
Tél. 01 42 53 00 61

NANTERRE (92000)

Immeuble le Quartz
4, av. Benoît Frachon
Tél. 01 41 20 28 28

Annexe du Parc

Immeuble de la Rothonde
30-32, av. des Champs Pierreux
Tél. 01 55 69 34 70

NEUILLY (92200)

11, rue du commandant Pilot
Tél. 01 46 43 93 40

LE PLESSIS-ROBINSON (92150)

21 ter, av. du Général Leclerc
Tél. 01 41 28 00 70

PUTEAUX (92800)

34, rue Auguste Blanche
Tél. 01 41 38 30 10

RUEIL-MALMAISON (92500)

16, av. de la République
Tél. 01 41 96 26 50

SAINT-CLOUD (92210)

13, place Charles de Gaulle
Tél. 01 47 71 53 66

SCEAUX (92330)

3, rue du Four
Tél. 01 41 87 04 70

SÈVRES - CHAVILLE

VILLE-D'AVRAY

64, rue des Binelles
92310 SÈVRES
Tél. 01 49 66 67 20

SURESNES (92150)

18, rue des Bourets
Tél. 01 46 97 28 55

Espace Insertion

14, av. Charles de Gaulle
Tél. 01 41 38 90 60

VANVES (92170)

1 bis, rue Aristide Briand
Tél. 01 41 90 20 00

VILLE D'AVRAY (92410)

(antenne de la CVS de Sèvres)
9, rue de Versailles
Tél. 01 41 15 87 96

**VILLENEUVE-LA-GARENNE
(92390)**

Parc de l'Étoile
100, av. de Verdun
Tél. 01 41 21 78 40

Annexe

Assistance victimes 92

Les permanences de l'ADAVIP 92

ANTONY

Commissariat d'Antony

50, av. Gallieni

Tél. 01 55 59 06 00

Permanence : lundi 9h30-12h30/vendredi 14h -17 h

ASNIÈRES-SUR-SEINE

Commissariat d'Asnières-sur-Seine

12, rue du Château

Tél. 01 41 11 83 10

Permanence : mardi 9h30-12h30/vendredi 14h-17 h

Annexe de la mairie d'Asnières

250, rue du Mesnil

Tél. 01 47 92 73 00

Jeudi : 14h à 17h - Sans rendez-vous

BAGNEUX

Commissariat de Bagneux

1, rue des Mathurins

Tél. 01 55 48 07 50

Permanence : mardi 14h -17h

Maison de justice et du droit des Blagis

8 bis, rue de la Sarrazine

Tél. 01 46 64 14 14

Lundi au vendredi, 9h30-12h/14h -17h30 - Sur rendez-vous

BOULOGNE-BILLANCOURT

Commissariat de Boulogne-Billancourt

24, av. André Morizet

Tél. 01 41 31 64 00

Permanence : lundi 14h-17h/jeudi 9h30-12h30

CHÂTENAY-MALABRY

Commissariat de Châtenay-Malabry

Permanence : lundi 14h-17h/vendredi 9h30-12h30

28, rue Docteur le Savoureux

Tél. 01 40 91 25 00

Maison de justice et du droit

1, rue F. Pressencé

Tél. 01 46 32 76 12

Le jeudi : 9h30 à 12h30 - Sur rendez-vous

CHAVILLE

Maison du Citoyen

9, av. Roger Salengro

Tél. 01 41 15 82 09

Le jeudi : 14h30 à 17h30 - Sur rendez-vous

Les victimes d'infractions pénales peuvent trouver assistance dans les 25 commissariats des Hauts-de-Seine. En parallèle, un service d'aide aux victimes d'urgence (SAVU) intervient sur tout le département. Le dispositif d'aide aux victimes d'infractions pénales, « Assistance Victimes 92 », est géré par l'Association départementale d'aide aux victimes d'infractions pénales (ADAVIP 92).

CLAMART

Commissariat de Clamart

1 et 3, av. Jean Jaurès

Tél. 01 41 46 13 00

Permanence : mardi 9h30-12h30/vendredi 9h30-12h30

Centre communal action sociale

55, av. Jean Jaurès

Tél. 01 46 62 37 29

Mardi : 14h à 17h - Sur rendez-vous

CLICHY-SUR-SEINE

Commissariat de Clichy-sur-Seine

96, rue Martre

Tél. 01 55 46 94 00

Permanence : lundi 9h30-12h30/jeudi 14h-17h

COLOMBES

Commissariat de Colombes

5, rue du 8 mai 1945

Tél. 01 56 05 80 20

Permanence : lundi 14h-17h/vendredi 14h -17h

COURBEVOIE

Commissariat de Courbevoie

9, rue Auguste Beau

Tél. 01 41 16 85 00

Permanence : lundi 9h30-12h30

Point d'accès aux droits

78, bd Saint-Denis

Tél. 01 46 91 91 30

Mercredi : 14h à 17h - Sur rendez-vous

LA DÉFENSE

Commissariat de La Défense

9, av. André Prothin

Tél. 01 47 75 51 00

Permanence : mercredi 14h-17h

LA GARENNE-COLOMBES

Commissariat de La Garenne-Colombes

53, rue de Sartoris

Tél. 01 56 83 71 80

Permanence : mardi 14h-17h

GENNEVILLIERS

Commissariat de Gennevilliers

19, av. de la Libération

Tél. 01 40 85 14 31

Permanence : lundi 14h-17h/vendredi 9h30-12h30

Assistance victimes 92

Les permanences de l'ADAVIP 92

Maison de justice et du droit du Luth
19, av. L. Mazalaigie
Tél. 01 47 99 06 56
Jeudi : 9h30 à 12h - Sur rendez-vous

ISSY-LES-MOULINEAUX

Commissariat de Issy-les-Moulineaux
58-60, rue Général Leclerc
Tél. 01 41 09 18 18
Permanence : lundi 9h30-12h30/vendredi 14h-17h

LEVALLOIS

Commissariat de Levallois
36, rue Rivay
Tél. 01 55 90 01 20
Permanence : mercredi 14h-17h

MEUDON

Commissariat de Meudon
9, place Stalingrad
Tél. 01 41 14 08 00
Permanence : mardi 14h-17h/jeudi 14h-17h

MEUDON-LA-FORÊT

Centre social Millandy
5, rue Georges Millandy
Tél. 01 41 07 94 61
Mardi : 9h30 à 12h30 - Sans rendez-vous

MONTROUGE

Commissariat de Montrouge
32, av. de la République
Tél. 01 46 56 34 00
Permanence : jeudi 9h30-12h30

Centre administratif
Place E. Cresp
Tél. 01 46 12 74 27
Lundi : 14h à 17h - Sans rendez-vous

NANTERRE

Commissariat de Nanterre
54-56, rue du 19 mars 1962
Tél. 01 55 69 46 50
Permanence : lundi 14h-17h/mercredi 14h-17h

SIÈGE DE L'ADAVIP 92

1, bd des Bouvets
Tél. 01 40 97 14 90
Lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 - Sur rendez-vous

NEUILLY-SUR-SEINE

Commissariat de Neuilly-sur-Seine

34, rue du Pont

Tél. 01 55 62 07 20

Permanence : mardi 9h30-12h30

PUTEAUX

Commissariat de Puteaux

2, rue Chantecoq

Tél. 01 55 91 91 40

Permanence : jeudi 14h-17h

RUEIL-MALMAISON

Commissariat de Rueil-Malmaison

168, av. Paul Doumer

Tél. 01 47 16 26 00

Permanence : lundi 9h30-12h30 / mercredi 14h-17h

SAINT-CLOUD

Commissariat de Saint-Cloud

27, rue Dailly

Tél. 01 41 12 84 00

Permanence : mardi 14h-17h

SÈVRES

Commissariat de Sèvres

4, av. de l'Europe

Tél. 01 41 14 09 00

Permanence : mercredi 14h-17h

SURESNES

Commissariat de Suresnes

1, place Moutier

Tél. 01 46 25 03 00

Permanence : jeudi 9h30-12h30

Bureau d'aide aux victimes

28, rue Merlin de Thionville

Tél. 01 41 18 37 37

Le mardi : 14h à 17h - Sur rendez-vous

VANVES

Commissariat de Vanves

38, rue Antoine Fratacci

Tél. 01 45 29 36 85

Permanence : jeudi 14h-17 h

VILLENEUVE-LA-GARENNE

Commissariat de Villeneuve-la-Garenne

17-19, rue du Fond de la Noue

Tél. 01 47 92 76 10

Permanence : lundi 9h30-12h30 / mardi 14h-17h

Ce guide
a été réalisé par le
Conseil général
des Hauts-de-Seine
et la Délégation
départementale
aux droits
des femmes
et à l'égalité
des chances.

Conception et réalisation : Conseil général des Hauts-de-Seine, Direction de la communication - Novembre 2008

IMPRIMÉ SUR DU
PAPIER RECYCLÉ

92

Conseil général des Hauts-de-Seine
2 à 16, boulevard Soufflot - 92015 Nanterre cedex

www.hauts-de-seine.net